



Formulaire de demande de certificat d'autorisation Construction ou modification d'une rue

1. Renseignements sur l'identité du demandeur			
Nom de l'entreprise (le cas échéant) :			
Nom de famille (lettres moulées) :		Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :			
Ville :		Province :	Code postal :
Téléphone :	Poste :	Courriel :	

***N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande.**

2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)			
Nom de l'entreprise (le cas échéant) :			
Nom de famille (lettres moulées) :		Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :			
Ville :		Province :	
Téléphone :	Poste :	Courriel :	

3. Renseignements sur l'identité de l'entrepreneur (si différent du requérant)			
Nom de l'entreprise (le cas échéant) :	N° RBQ :	N° NEQ :	
Nom de famille (lettres moulées) :		Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :			
Ville :		Province :	
Téléphone :	Poste :	Courriel :	

4. Localisation des travaux	
Adresse :	
Numéro de lot (X XXX XXX) :	Numéro de matricule (XXXX-XX-XXXX) :

5. Renseignements relatifs à la demande

Date prévue de début des travaux (aaaa-mm-jj) :

Date prévue de fin des travaux (aaaa-mm-jj) :

Coût prévu des travaux (avant les taxes et excluant le coût du terrain) :

Description détaillée des travaux :

6. Renseignements complémentaires

Description des mesures de contrôle de l'érosion qui seront mises en place pendant les travaux :

Autres, précisez :

7. Documents et renseignements joints à la demande

- ☐ Des plans et devis signés et scellés par un ingénieur compétent en la matière.

Les plans et devis doivent comprendre les renseignements requis à l'article 91 du *Règlement sur les permis et certificats* en vigueur.

- ☐ Une copie de la caractérisation de site.

Une caractérisation de site doit comprendre les renseignements requis à l'article 35 du *Règlement sur les certificats* en vigueur.

- ☐ Toute autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le cas échéant.

* Vous devez soumettre les plans et documents requis en format PDF, ainsi qu'en copie papier.

8. Conditions de délivrance

Certaines conditions additionnelles à l'émission du certificat d'autorisation

- Selon la nature des travaux réalisés et leur localisation, le projet peut être assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* en vigueur. Une demande de PIIA doit alors être déposée au fonctionnaire désigné et doit être conforme aux objectifs et aux critères prévus dans ce même règlement. Une demande de PIIA requiert l'approbation du Conseil municipal. Le permis de construction ne peut alors être délivré qu'après l'approbation de la demande de PIIA par le Conseil municipal.

- La délivrance d'un permis de construction, de lotissement ou d'un certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux municipaux est assujettie au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* en vigueur. L'émission d'un tel permis ou certificat requiert notamment la signature d'une entente entre la municipalité et le requérant avant la délivrance dudit permis ou certificat.

9. Signature

Le requérant d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par ce permis ou certificat, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de la qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions des règlements d'urbanisme doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signature du requérant :

Date (aaaa-mm-jj) :